

Mr et Mme LEPRETRE Christian

35890 Bourg des Comptes

A l'attention de Mme Annie-Claude SOUCHET – LE CROM Commissaire enquêtrice.

Nous sommes propriétaire au 418 Clos du Brinel, situés au Maresclé sur la commune de Pénestin, à proximité du projet du parc d'activités conchylicoles et notre Habitation Légère de Loisirs se trouve en bordure du chemin du loup.

A ce titre, nous souhaitons vous faire part de nos remarques et nos demandes quant à ce projet de parc.

Accès et circulation :

Nous souhaitons avoir la certitude qu'il n'ait pas d'accès sur le parc par le chemin du loup comme indiqué dans l'enquête publique et qu'il n'y ait pas non plus de projection, c'est-à-dire à de réserve foncière dans le cadre d'une extension future. Quels sont les garanties que vous pouvez nous apporter à notre questionnement ?

Dans le plan de circulation, il est écrit qu'un des accès se fera par le chemin du champ rouge pour le passage de quelques véhicules. Nous voulons également comme cité dans le courrier de l'ASL du Mareclé, ne pas avoir d'accès, et cela pour plusieurs raisons :

Traverser la zone de loisirs avec des engins serait un nouveau risque d'accident pour la sécurité de nos enfants qui jouissent aujourd'hui de la tranquillité d'une voie sans issue.

Le fait d'avoir un accès de cette zone au chemin du champ rouge facilitera et autorisera le transit de véhicule n'ayant pas forcément à faire dans cette zone créant ainsi « des chemins de traverse », créant ainsi une circulation non envisagée dans l'étude et qui ne sera pas gérable par la suite.

Le chemin n'étant pas enrobé provoque énormément de poussière aux riverains lors des passages de véhicule, sauf si nous roulons au pas. Dans le cas d'une ouverture de cette zone à la circulation, nous pouvons être sûr et affirmatif que cette préconisation de sera pas respectée. La solution serait de mettre un enrobé sur ce chemin afin d'éviter ces nuisances, le PLU interdisant un enrobé dans cette zone (ce rappel a été fait par Mr le Maire lors de notre AG le 18/08/2018) provoquera aussi des naissances non contrôlables.

Concernant le pompage de l'eau de mer, nous voulons avoir des précisions sur l'endroit où se situera les pompes d'aspiration et les volumes consommés, si elles sont bruyantes, etc

A la suite de toutes ces questions, nous demandons qu'une **réunion publique** soit organisée au plus tôt, avec l'ensemble des acteurs, permettant la discussion et l'échange. Pour des raisons pratiques nous aimerions que cette réunion soit organisée un samedi matin

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien portée à ce courrier, et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Christian et Maryline LEPRÊTRE